

DECISION

**du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un membre à la Commission consultative
prévüe à l'article 8 du Protocole additionnel au Traité relatif à
l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant
la protection juridictionnelle des personnes au service de
l'Union économique Benelux du 29 avril 1969**

M (84) 19

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 8 § 1 et 2 du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union économique, du 29 avril 1969,

Considérant que Monsieur H. BÈKKER membre néerlandais de la Commission consultative a été nommé, par Décision du Comité de Ministres du 14 mars 1984, M (84) 3, président suppléant de celle-ci,

A pris la Décision suivante :

Article 1er

Monsieur W. van den BRINK, "Raadadviseur van Staat" au Conseil d'Etat des Pays-Bas est nommé membre de la Commission consultative.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 29 avril 1985.

Le Président du Comité de Ministres,

Jacques F. POOS